

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF108

présenté par

M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

-----

### ARTICLE 3 QUINQUIES A

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article voté par la droite sénatoriale vise à réduire l'imposition des plus-value, en réduisant les taux mais également en supprimant les mécanismes dés incitatifs à la spéculation (abattement à la durée par exemple). Il est donc nécessaire de supprimer cet article.